

Séance du 21 janvier 2014 à 19 heures 00

Commune de Calamane – Salle des fêtes

Aujourd'hui, Mardi vingt et un janvier deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Calamane – Salle des fêtes

Etaient présents :

57 titulaires dont 1 possédant une procuration

19 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONT CIRQ
PRADINES

SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CALAMANE
CIEURAC
COURS
ESPERE
FRANCOULES
LAMAGDELAINE
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT

M. PLANTADE Thierry,
M. RAFFY Gilles,
M. MONCELON Alain,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. LAYBROS Serge, Mme LOOCK Martine, M. SIMON Michel, Mme PIQUE Marie, M. MUNTE Serge, M. SAN JUAN Alain, M. VILLIEN Christian, M. BASSET Jacky, Mme BOYER Noëlle, Mme MARTY Lucienne, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Hélène, M. QUERAUD Andréa, M. GRINFEDER Michel, M. BOUTET Serge, M. DELPECH Bernard,
M. TILLOU José,
M. DUJOL J.-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme LANES Bénédicte,
M. BOUYGUES Alain,
M. CHAUBARD Jacques,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. PICOT Vincent,
M. JARRY Daniel, M. THEIL Jacques,
M. PONS Maurice, M. VIGUIE Michel,
M. NOUAILLES Serge,
M. DELPON Michel, M. DOLLE Serge,
Mme SIMON Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. CHATAIN Thierry,
M. MERCEREAU Didier, M. BROUQUI Christian, M. LIAUZUN Christian,
M. RAFFY Bernard,
M. AUSTRUY Bernard,
M. RIGAL Serge,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
Mme SOUBIROU Christiane, M. LAVAU Pascal,
M. DELMAS Eric,
M. HEE Gérard,

M. PARNAUDEAU Willy,
Mme MARMIESSE Yvette,
Mme LABROUSSE Maryse,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. FOURNIER Martine,
M. TEYSSÉDOU Alain,
M. LAUR Gérard,
M. CORMANE J.-Pierre,
M. MURAT Jean-Pierre,
Mme SALANIE Jacqueline,
Mme ALLIET Lucette,

Envoyé en préfecture le 24/01/2014

Reçu en préfecture le 24/01/2014

Affiché le 31 JAN 2014

MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

M. LAFAGE Michel,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
Mme FRAYSSINET Danièle,
Mme BESOMBES Michèle,
M. DESTRUEL Jacques,
Mme ASNAR Ohria,
Mme PAUZIE Monique,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL

CAHORS

CAILLAC
CATUS
CRAYSSAC

DOUELLE

ESPERE

FONTANES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE-MARNHAC
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
MAXOU

MERCUES
PRADINES

SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT MEDARD
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
VERS

16 titulaires – 24 suppléants

Titulaires: M. CAZARD Christian, M. ANNES Jacques,
Suppléant : M. PRADAL José,
Titulaires : M. COUPY Daniel (procuration donnée à M.
VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Tit), Mme BERTHOUMIEUX Karine,
M. BELOU Laurent, Mme LAGARDE Sandrine,
Suppléants : Mme LE QUENTREC Yannick, Mme. FAUBERT
Françoise, M. DEPETRIS Sébastien, M. GUIRAL Lionel, M. TULET
André,
Suppléant : M. BRIS René,
Suppléant : M. LION Edmond,
Titulaires : M. CAZABONNE Christian, M. FOURNIER Christian,
Suppléant : M. JOUCLAS Guy,
Titulaire : M. ROUSSELLE Jean-Louis,
Suppléante : Mme SOULAYRES Marie-Hélène,
Titulaire : M. PETIT Jean (procuration donnée à M. TEYSSEDOU
Alain, Sup),
Suppléante : Mme VALETTE Roselyne,
Suppléante : Mme FAUGERE Josette,
Suppléant : M. LASFARGUES Jean-Marie,
Suppléant : M. CLARY Fabrice,
Suppléant : M. FAGES Yves,
Suppléant : M. THOMAS François,
Titulaire : M. GRAS Gérard,
Suppléant : M. COUDERC Jean-Pierre,
Titulaires : Mme BARREAU Claudine, M. MARTINEZ Sébastien,
Titulaires : Mme DUPPI Christine, M. CAVALIER J.-Luc,
Suppléants : M. MARTINEZ René, M. ROYER Jean-Marc,
Suppléant : M. FIGEAC Philippe,
Suppléante : Mme PAHL Christiane,
Suppléant : M. RIALET Philippe,
Titulaire : M. GILBERT Joël,
Suppléante : Mme BRUGIDOU Sylvie,
Suppléant : M. GILES Jérôme

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE RESSOURCES – MOYENS GENERAUX - Finances

Objet : Adoption du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) - calcul de l'attribution de compensation des 7 nouvelles communes adhérentes
A été adopté à L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 21 janvier 2014

Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège LAYRISSE

Service : Finances

Objet : Adoption du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) - calcul de l'attribution de compensation des 7 nouvelles communes adhérentes

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 86 de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dans le cadre de l'adoption du régime fiscal de la taxe professionnelle unique, tel que défini à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), la CLETC a établi son rapport provisoire.

Ce rapport doit être transmis pour approbation aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Conformément à la réglementation, la CLETC s'est réunie le 21 janvier 2014 pour proposer la fixation des attributions de compensations (AC) des 7 nouvelles communes adhérentes au Grand Cahors à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le rapport provisoire de la CLETC du 21 janvier 2014 est annexé à la présente délibération. Ce rapport deviendra pleinement exécutoire après adoption par les conseils municipaux.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

a- L'approbation du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 21 janvier 2014, ci-annexé ;

b- L'approbation du montant prévisionnel des attributions de compensation ;

c- De donner à Monsieur Le Président, ou son représentant, l'autorisation de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président

Jean-Marie VAYSSOUZE-FAURE

